CANDIDATS

La période de mise en candidature s'échelonnera du 22 septembre au 6 octobre, 16 h 30. Les personnes éligibles à un poste de membre du conseil doivent être inscrites ou avoir le droit d'être inscrites sur la liste électorale et résider de façon continue ou non sur le territoire de la municipalité, et ce, depuis le 1er septembre 2016.

Pour déposer sa candidature au poste de maire ou de conseiller, les candidats doivent remplir le formulaire prescrit à cet effet. Celui-ci est disponible au bureau municipal durant les heures d'ouverture ou sur notre site Internet.

Veuillez noter qu'au fur et à mesure que des candidats déposeront leurs formulaires notre site Internet sera mis à jour.

CALENDRIER ÉLECTORAL 2017

⇒ 22 septembre au 6 octobre: Période de mise en candidature

Si un scrutin est nécessaire :

- ⇒ Au plus tard le 19 octobre: Réception de l'avis d'inscription par la poste
- ⇒ 17, 19 et 24 octobre: Commission de révision de la liste électorale.
- ⇒ 29 octobre: Vote par anticipation
- ⇒ 5 novembre: Jour du scrutin

COMMUNICATION

Tout au long du processus électoral, la municipalité alimentera la section «élections» de son site Internet, affichera les avis publics requis par la loi et expédiera des Infolettres afin de vous tenir informer.

RÉSULTAT DU VOTE

Le dépouillement aura lieu le soir même du scrutin. Dès que les résultats seront disponibles ils seront publiés via : notre site Internet et une Infolettre sera envoyée.

Vous avez des questions ? Contactez :

Sylvie Burelle

Présidente d'élection

Téléphone : 450.584.2258 poste 1

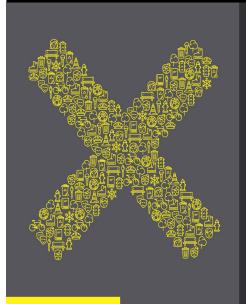
Courriel:

direction@smsr.quebec



Élections municipales 5 novembre 2017 Guide de l'électeur

JE VOTE
POUR UN MILIEU DE
VIE QUI ME
RESSEMBLE!





CONDITIONS REQUISES POUR VOTER

Pour voter, une personne doit être inscrite sur la liste électorale, avoir 18 ans ou plus le jour du vote et remplir les conditions suivantes au 1^{er} septembre 2017 :

- posséder la citoyenneté canadienne;
- ne pas être sous curatelle;
- ne pas être privée de ses droits électoraux;
- être:
 - ⇒ domiciliée dans la municipalité et habiter au Québec depuis au moins 6 mois;

OU

⇒ propriétaire d'un immeuble ou occupante d'un établissement d'entreprise depuis au moins 12 mois.

VOTRE NOM EST-IL INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE?

Vous pouvez le vérifier en consultant l'avis qui vous sera envoyé par courrier au plus tard le 19 octobre.

Conserver cette carte pour plus de rapidité le jour du vote!

VÉRIFIEZ, C'EST VOTRE RESPONSABILITÉ. Sans inscription, pas de vote!

VOTRE NOM N'EST PAS INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE OU VOUS VOULEZ MO-DIFIER VOTRE INSCRIPTION?

Vous devez vous présenter au bureau de révision pour vous inscrire ou modifier votre inscription. Un parent, un conjoint ou une personne qui cohabite avec vous peut faire ces démarches à votre place. Pour vous inscrire, vous devez présenter deux pièces d'identité.

- La première doit indiquer votre nom et votre date de naissance (par exemple: acte de naissance, carte d'assurance maladie ou passeport);
- La seconde doit comporter votre nom et votre adresse (par exemple : permis de conduire, carte étudiante, compte de téléphone ou d'électricité).

NOTEZ BIEN!

Si, au 1er septembre 2017, vous êtes propriétaire d'un immeuble ou occupez un établissement d'entreprise depuis au moins 12 mois et que votre domicile n'est pas situé dans la municipalité, vous pouvez exercer votre droit de vote. Il vous suffit de faire une demande écrite auprès de la Municipalité avant le 24 octobre afin que votre nom soit ajouté sur la liste électorale. Les copropriétaires d'un immeuble ou cooccupants d'un établissement d'entreprise doivent désigner parmi eux, au moyen d'une procuration, la personne à inscrire sur la liste électorale.

Notez : Si vous avez déjà formulé une telle demande il n'est pas nécessaire de la reproduire.

OÙ SE TROUVE LE BUREAU DE RÉVISION ?

La révision de la liste aura lieu au bureau municipal situé au 102, rue de la Fabrique à Saint-Marc-sur-Richelieu:

- Mardi, le 17 octobre de 10h à 13h
- Jeudi, le 19 octobre de 14h3o à 17h3o
- Mardi, le 24 octobre de 19h00 à 22h00

La révision aura lieu seulement

QUAND VOTER?

Le 5 novembre sera la journée des élections. Les bureaux de vote seront ouverts de 10 h à 20 h. Si vous prévoyez vous absenter ou être dans l'impossibilité d'aller voter le jour des élections, vous pourrez le faire par anticipation le dimanche 29 octobre de 12 h à 20 h.

Le lieu du bureau de vote est: 102, rue de la Fabrique, Saint-Marc-sur-Richelieu, Qc, JoL 2E0

IMPORTANT! Pour voter, vous devez obligatoirement vous identifier en présentant l'un des documents suivants :

- ⇒ votre carte d'assurance maladie;
- ⇒votre permis de conduire;
- ⇒votre passeport canadien;
- ⇒votre certificat de statut d'Indien;
- ⇒votre carte d'identité des Forces canadiennes.